



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Division des Examens et Concours  
DEC 2

## ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR

Session 2023

### LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

VU le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

VU l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

VU la circulaire ministérielle n° 2021 du 19 mai 2021

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le jury de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur - session 2023 - est composé comme suit :

#### PRÉSIDENT :

Monsieur **Pierre ROQUES**, Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) du Tarn-et-Garonne

#### VICE-PRÉSIDENTE :

Madame **Heidi BUDON-DUBARRY**, Inspectrice de l'éducation nationale adjointe au Directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn-et-Garonne

#### MEMBRES DU JURY :

Monsieur **Bernard FRESSIGNAC**, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aveyron

Monsieur **Bruno FONDEVILLE**, Professeur à l'INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Madame **Krystal TEIL**, Professeure des écoles maître-formateur, Ecole Ramadier, Rodez

**ARTICLE 2** : Les commissions d'interrogation sont composées de trois membres issus de la liste annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le président du jury est assisté d'une vice-présidente, laquelle est appelée à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,  
Toulouse, le **F. TAJAN** 24-10-2022  
La secrétaire générale adjointe  
Organisation scolaire et pilotage académique

Fabienne TAJAN